

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur NICOLLE

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 4 décembre 2018 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat passé entre la ville et la société Azurément pour une représentation d'un spectacle intitulé « Coppélia » au centre de loisirs maternel P.Kergomard
2.	Un contrat passé entre la ville et l'association Inka pour l'animation d'un atelier de modelage eu centre de loisirs primaire P.Brossolette
3.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur Benoît Charrette pour la réalisation d'une fresque murale d'art urbain sur la façade d'un bâtiment municipal dans le cadre de la commémoration de la guerre 1914-1918
4.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur Maxime Olivier pour la réalisation d'une fresque murale d'art urbain sur la façade d'un bâtiment municipal dans le cadre de la commémoration de la guerre 1914-1918
5.	Un contrat passé entre la ville et la société Rouane frère et sœur café de la mairie pour un goûter familial dans le cadre de l'inauguration de la fresque pour la commémoration du 11 novembre
6.	Un contrat passé entre la ville et l'association Abla Artis pour l'animation d'un atelier théâtre au club Antoine Lacroix
7.	Un contrat passé entre la ville et la société La Quercynoise pour la fourniture de colis gourmands et de confiseries pour les retraités et personnes âgées
8.	Un contrat passé entre la ville et la compagnie Compas Austral pour une représentation d'un spectacle intitulé « Le petit scientifique de Noël » au centre de loisirs Suzanne Buisson
9.	Un contrat signé entre la ville et Madame Mathilde Damour pour une prestation de service graphique pour l'actualisation annuelle de la newsletter Bruits de saison
10.	Un contrat passé entre la ville et l'association musique et sourires pour une animation musicale au club Antoine Lacroix
11.	Un contrat passé entre la ville et l'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) pour la mise à disposition d'archives photographiques dans le cadre de l'exposition « 1918-jours de guerre » à la médiathèque
12.	Un contrat passé entre la ville et l'agence de voyages Latitudes extrêmes pour un forfait hébergement à Londres dans le cadre d'un voyage organisé par le service jeunesse
13.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur Hamzi Bouziane pour l'animation d'un atelier magie au club Antoine Lacroix dans le cadre de la programmation de la Maison de la Jeunesse
14.	Un contrat passé entre la ville et l'association Les savants fous pour l'animation d'ateliers scientifiques au centre de loisirs de l'école Suzanne Buisson
15.	Une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un logement situé avenue du cimetière communal (décision n°2018-016)
16.	Une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un logement situé 20, rue Robert Schuman (décision n°2018-018)
17.	Une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un logement situé 11, rue de l'avenir (décision n°2018-019)
18.	Une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un logement situé 5, rue Marcel Sembat (décision n°2018-020)
19.	Marchés publics : Marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques de la Ville P2 P5

20.	Marchés publics : Extension et maintenance d'un dispositif de vidéo protection sur la voie publique
21.	Marchés publics : Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers, utilitaires, poids lourds, transport public, engins de voirie et matériels de parc et jardin